

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022**  
**PROCES VERBAL**



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 05 décembre 2022 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Secrétaire de séance                  | 9. Conventions Vrigne-Meuse            |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 17/10/22 | 10. Contrats Payart                    |
| 3. Tarifs 2023 + loyers                  | 11. Reversement taxe aménagement       |
| 4. Autorisation dépenses investissement  | 12. Formation BAFA                     |
| 5. Décisions modificatives               | 13. Devis divers                       |
| 6. Subventions diverses                  | 14. Courriers et informations diverses |
| 7. Autorisation demandes de subventions  | 15. Questions diverses                 |
| 8. Imputation dépenses 623               |  |

**Le Maire,**  
**Olivier PETITFRERE**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 05 décembre 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

**Sont présents :** Messieurs Eric DEREGARD - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.  
 Mesdames Nadia BOROWY - Peggy GUILLON - Pascale LAUX - Annick THELIER

**Absents excusés :** Mme Anne-Elisabeth DUEZ qui donne pouvoir à M Guillaume MALHERBE  
 Mme Ludivine RIVIERE qui donne pouvoir à Mme Annick THELIER  
 M Michaël JACQUES qui donne pouvoir à M Olivier PETITFRERE (*arrivé à 20h11*)

**Absent :** /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance et informe les élus de l'absence de Pascale, secrétaire de mairie, pour une durée indéterminée (longue maladie).

Monsieur le Maire informe les membres présents que le point 11 « reversement taxe aménagement » est supprimé de l'ordre du jour suite à une décision gouvernementale.



**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17/10/2022**

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**


---


**TARIFS 2023**

Monsieur le Maire présente le coût des services 2021 afin de justifier les tarifs qui suivent (la grosse augmentation pour les écoles résulte d'un investissement de 26 000,00 € en 2021). Aucune modification sauf la prise en compte de la délibération du 22 juin 2022 pour fixer le prix de la cantine à 5,00 €.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

<b>Taxe d'Aménagement</b>	2 %
<b>Aisement</b>	1,02 €
<b>Location de garage</b>	23,00 € / mois
<b>Location de benne</b>	50,00 € (végétaux ou gravats) + un chèque de caution de 250 € à la réservation
<b>Concession cimetière</b>	* 15 ans : 65,00 € du mètre carré * 30 ans : 110,00 € du mètre carré
<b>Concession columbarium</b>	* 15 ans : 612,00 €
<b>Cours d'anglais et d'informatique (forfait 12 H 00) :</b>	Lunes : 30,00 € Extérieur : 36,00 €

Monsieur le Maire indique la suppression des tarifs : - cavurne  
- location salle des fêtes pour gym et Zumba

**LOCATION SALLE DES FETES**

<b>Lunes</b>	Week-end avec cuisine	300,00 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	400,00 €
<b>Extérieurs</b>	Week-end avec cuisine	600,00 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	700,00 €

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera déposé au secrétariat lors de l'état des lieux d'entrée de location de la salle des fêtes.

<b><u>BULLETIN MUNICIPAL</u></b>	<b>LUMES</b>	<b>EXTERIEUR</b>
	1 Page 200,00 €	1 Page 400,00 €
	½ Page 100,00 €	½ Page 200,00 €
	¼ Page 50,00 €	¼ Page 100,00 €
<b><u>CALENDRIER ANNUEL</u></b>	L'encart 20,00 €	

**SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES***Pour les familles dont le Quotient familial est supérieur à 630 € :*

<b>Cantine</b>		5,00 €		
<b>Garderie</b>	* Moins de 30 minutes	0,70 €		
	* de 30 minutes à 60 minutes	1,00 €		
	* Plus de 60 minutes	1,20 €		
	* Dépassement plage horaire	5,00 €		
<b>Carte ALSH (demi-journée)</b>	<u>Lumes</u>	* 10 entrées 30,00 € * individuelle 3,50 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées 33,00 € * individuelle 4,00 €
<b>ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>	<u>Lumes</u>	7,00 €	<u>Extérieur</u>	8,00 €
<b>CLSH</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>	
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	9,00 €	7,00 €	
	* Journée (avec grand déplacement)	14,00 €	12,00 €	
	* Camping	19,00 €	17,00 €	
<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	10,50 €	8,50 €	
	* Journée (avec grand déplacement)	15,50 €	13,50 €	
	* Camping	20,50 €	18,50 €	

*Pour les familles dont le Quotient familial est inférieur à 630 € :*

<b>Cantine</b>		5,00 €		
<b>Garderie</b>	* Moins de 30 minutes	0,60 €		
	* de 30 minutes à 60 minutes	0,90 €		
	* Plus de 60 minutes	1,10 €		
	* Dépassement plage horaire	5,00 €		
<b>Carte ALSH (demi-journée)</b>	<u>Lumes</u>	* 10 entrées 20,00 € * individuelle 2,50 €	<u>Extérieur</u>	* 10 entrées 23,00 € * individuelle 3,00 €
<b>ALSH : journée continue (de 09h00 à 17h00)</b>	<u>Lumes</u>	6,00 €	<u>Extérieur</u>	7,00 €
<b>CLSH</b>		<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</b>	
<u>Lumes</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	7,00 €	5,00 €	
	* Journée (avec grand déplacement)	12,00 €	10,00 €	
	* Camping	17,00 €	15,00 €	

<u>Extérieur</u>	* Journée (sans ou avec petit déplacement)	8,50 €	6,50 €
	* Journée (avec grand déplacement)	13,50 €	11,50 €
	* Camping	18,50 €	16,50 €

Arrivé de Monsieur Michaël JACQUES à 20h11.



DELIBERATION

### **LOYERS 2023**

Pour les loyers des logements communaux de Lumes, il est appliqué l'indice IRL du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 136,27 soit une hausse des loyers de 3,49%.

Seul le loyer du logement B de la Place Pol Renard reste inchangé car le bail a démarré au 01 octobre 2022.



DELIBERATION

### **AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT**

Il s'agit d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à procéder, dans l'attente de la réalisation du Budget Primitif 2023, au règlement des factures imputées au budget général et articles suivants dans la limite de 25 % des crédits alloués au cours de l'année 2022 :

- 203 : Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	15 000,00 €
- 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	250,00 €
- 2184 : Mobilier	2 500,00 €
- 2188 : Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €
- 231 : Immobilisations corporelles en cours	200 000,00 €



DELIBERATION

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **CONSTITUTION DE PROVISIONS**

L'article L 2321-2 et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en vertu de l'application du principe comptable de prudence, que la collectivité doit constituer une provision dès qu'un risque est susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Il s'agit de provisions obligatoires destinées à rendre les comptes de la collectivité conformes à la réalité et attester ainsi de leur sincérité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun.

Ces provisions constituent des opérations d'ordre semi-budgétaires, regroupées au sein des opérations réelles.

Elles sont retracées : - en dépense au chapitre 68 « dotations aux provisions ».  
- et en recettes au chapitre 78 « reprise sur provision ».

## DECISION MODIFICATIVE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent la décision modificative suivante :

- - 21 739,32 € au chapitre 023 (DF) pour le porter à 229 334,11 € au profit des articles :
  - \* 6413 pour 20 000,00 €
  - \* 681 pour 1 739,32 €
- - 21 739,32 € au chapitre 021 (RI) pour le porter à 229 334,11 €
- - 21 739,32 € de l'article 2313

Cette opération portera un budget à l'équilibre de la section investissement à 1 272 433,53 €.



## **SUBVENTIONS DIVERSES**

### **SUBVENTION – FSE Collège de Novion sur Meuse**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'engager la Municipalité à verser une subvention pour l'année scolaire 2022/2023 d'un montant de 248,00 € au Foyer Socio-Educatif du collège de Val de Meuse (31 élèves pour une cotisation de 8 euros par élèves).

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – FESTI LUMES**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'engager la Municipalité à verser une subvention exceptionnelle en 2022 d'un montant de 3 900,00 € à FESTI LUMES pour le second acompte demandé par le traiteur SARL La Ronde des Sens pour l'organisation de la soirée du 31 décembre 2022 à la Salle des Fêtes de Lumes.



## **AUTORISATION DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Cette délibération ne fait pas office d'acceptation des travaux puisque aucune réunion entre les élus n'a été organisée sur le sujet.

### **DETR 2023 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur PETITFRERE concernant les devis proposés pour le projet «Travaux d'aménagement de voirie dans la traversée de la commune», les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, le schéma de financement suivant :

- Travaux :            498 313,57 € HT            597 976,28 € TTC

Et autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, les demandes de subventions auprès des administrations suivantes :

- ❖ ETAT (au titre de la DETR)
- ❖ CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ❖ CONSEIL REGIONAL
- ❖ ARDENNE METROPOLE



### **IMPUTATION DES DEPENSES AU 623 : « Fêtes et Cérémonies »**

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, les denrées et cocktails servis lors des cérémonies officielles et inaugurations,
- Les friandises pour les enfants,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- Les frais de restauration des élus, des agents communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les feux d'artifices, concerts, animations et sonorisations,
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.



### **CONVENTIONS VRIGNE-MEUSE**

La commune de Vigne-Meuse a décidé, en l'absence de centre de loisirs sur sa commune, de participer financièrement à la présence d'enfants de sa commune à nos centres de loisirs à raison de 4,50 euros par enfant et à hauteur de 20 jours maximum à l'année. Cette participation se soustrait du montant facturé aux familles.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer :

- la convention de participation financière pour l'année 2022
- la convention de participation financière pour l'année 2023 avec tacite reconduction



## **CONTRATS PAYART**

### **CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR BIBLIOTHEQUE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition des Ets PAYART de La Francheville pour :

- mise à disposition gratuite d'un copieur KONICA MINOLTA C3351
- le contrat de maintenance noir et blanc à 0,008 € HT la page
- le contrat de maintenance couleur à 0,08 € HT la page

L'ensemble des membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat selon les conditions prévues par les deux parties. Celui-ci prend effet au 15/12/2022 pour 5 ans.

### **LOGICIEL GED – Etablissement PAYART**

La Gestion Electronique des Documents permet de poursuivre la dématérialisation des documents en créant un répertoire central unique. Il permet le stockage, le classement et l'archivage de documents, l'accès aux fichiers avec une simple connexion internet (télétravail) et limite le risque de piratage. Il favorise également le partage et la diffusion des données.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition des Ets PAYART de La Francheville pour :

- Contrat de souscription au logiciel GED et sa maintenance pour 5 utilisateurs et 15 GO de sauvegarde pour 240,00 € HT par mois.
- installation et paramétrage pour 2 200,00 € HT.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat selon les conditions prévues par les deux parties.

Celui-ci sera mis en place au cours de l'année 2023 une fois les agents installés dans les nouveaux locaux après travaux pour une durée de 5 ans.



## **FORMATION BAFA**

Monsieur PETITFRERE présente la proposition de convention de formation, session générale BAFA pour Madame Maïlys THORN.

Cette formation est réalisée par La Ligue de l'Enseignement pour un coût TTC de 525,00 € (internat) du 11 février 2023 au 18 février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.



## **DEVIS DIVERS**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les devis suivants :

- Mission de contrôle travaux Agence Postale Communale (SOCOTEC)	1 900,00 €
- Raccordement lotissement La Corde (La Grand Ruelle)	7 404,00 €

Les travaux ont commencé sur le site le lundi 28 (Ardenne Métropole pour l'entrée du chemin de la Corde : eau et réseaux secs) et La Grand Ruelle pour le décapage sur le terrain.

Pour information :

- Percolateur salle des fêtes et seau champagne (Henri Julien)	253,20 €
- Calendriers habitants (imprimerie Felix)	252,00 €
- Achat d'arbres dans le cadre du CME (EARL Leclere)	635,40 €
- Achat de bonbons pour le Noël des enfants de l'école (Carrefour)	752,21 €
- Achat d'un portant pour la cantine (Wesco)	306,78 €
- Poses des illuminations (SPIE)	765,00 €
- Dépose des illuminations (SPIE)	681,00 €
- Panneau indication extinction éclairage public + film panneau STOP (Philmat)	402,84 €
- Achat poteaux bois pour empêcher le stationnement anarchique Rue de l'église (Semio)	850,80 €
- Diagnostics amiante et plomb avant travaux (Absolut Diagnostic)	1 200,00 €
- Sel de déneigement (Rock - dans le cadre du groupement de commande Ardenne Métropole : pour info 1 158,00 € en 2021)	988,80 €
- Horloge éclairage public pour préparation de l'extinction (FDEA – dans l'attente de changer les trois autres horloges en 2023 avec une subvention FDEA)	900,00 €
- Réparation de la chambre froide de la salle des fêtes (Evolution)	667,42 €
- Pose robinet puisage cuisine salle des fêtes (NG Plomberie Chauffage)	187,60 €
- Réparation illumination (Rexel)	780,54 €

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### Michaël JACQUES :

- suite à une rencontre de la société Eco Iso Confort avec Olivier et Annick pour faire le point sur les travaux de l'école maternelle, celle-ci leur a indiqué que les travaux du logement Rue des Ecoles débiteront en janvier 2023.
- Enedis a terminé la pose d'un coffret situé Rue Madoulet. Il reste maintenant à contacter un électricien avant la manifestation de la brocante au mois de mai prochain.
- la barrière de la bibliothèque devrait être posée durant la deuxième quinzaine de ce mois de décembre.

### Annick THELIER :

- a donc rencontré avec le Maire la Société Eco Iso Confort concernant les sanitaires de l'école maternelle. Suite à quelques soucis, une mise au point a été faite. Durant la première semaine des vacances de Noël, l'artisan s'engage à changer les sèche-mains, les brancher correctement et changer les carrelages non conformes. A suivre ...
- CME : les élus ont reçu le compte rendu de la réunion du 08 novembre dernier. Les propositions des enfants élus sont les suivantes :
  - \* planter des arbres fruitiers en espalier dans le jardin de la bibliothèque. Le devis proposé précédemment comporte 4 pommiers et 3 groseilliers de variétés différentes.
  - \* offrir des gourdes avec le logo de la commune et le prénom des élèves de la classe de CP. Avec Eric, nous recherchons sur les différents sites de vente et les fournisseurs alentour.
  - \* un banc supplémentaire dans la cour de l'école primaire était demandé mais pour l'instant ce projet est en attente au vu des tarifs proposés.
- Noël des écoles : Noël approche ! Cette année, les enfants des 2 écoles se rendront au cinéma Métropolis le vendredi 16 décembre ; le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les primaires. L'après-midi récréative organisée par la municipalité aura lieu la veille, jeudi 15 décembre, à la salle des fêtes : goûter, visite du Père Noël et distribution de friandises et de livres. Les élus disponibles seront les



bienvenus. Voir avec Laurent pour effectuer les photos des enfants des classes de maternelle et CP pour pouvoir les offrir aux parents. Il nous faut donc également préparer les sachets de friandises en amont. La commande sera disponible lundi 12 au matin. Préparation le mardi 13. Un message sera envoyé à tous les élus pour connaître leurs disponibilités.

- PPMS : le prochain exercice PPMS « attentat intrusion » avec présence des gendarmes (si disponible) aura lieu le jeudi 15 décembre au matin : à 9h45 pour les maternelles et à 10h30 pour les primaires.
- colis des seniors : les permanences de distribution auront lieu à la salle des fêtes les jeudi 08, lundi 12 et mercredi 14 décembre de 14h00 à 17h00. Sont concernés cette année : 84 personnes seules et 73 couples. Un rappel des dates doit paraître dans l'Ardennais cette semaine.
- décorations de Noël : les sapins placés dans le village et à la salle des fêtes seront décorés par les enfants des services périscolaires. Merci à Jennifer et Charlotte pour le travail réalisé avec les enfants.

#### Murielle AMBERT :

- un repas sera offert aux agents municipaux le vendredi 06 janvier à 13 heures.
- le repas des élus, offert par le Maire et les Adjointes à l'ensemble des membres du Conseil et leur conjoint, aura lieu le vendredi 20 janvier.
- avec l'aide de Guillaume, un salon des vins est en préparation. Il devrait avoir lieu les 04 et 05 mars 2023 à la salle omnisports de Lumes. Une réunion de la commission animation aura lieu le jeudi 15 décembre à 18h30.
- la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 13 janvier à la salle des fêtes. Des invitations vont être envoyées à l'ensemble de la population.

#### Eric DEREGARD :

- pose de 10 poteaux le long de la Rue de l'Eglise pour empêcher le stationnement anarchique des véhicules.
- aménagement massif sortie de l'autoroute. Rencontre avec les entreprises Brunelet, Espace Topiaire et ID Verde. Pour l'instant, un seul retour de l'entreprise ID Verde pour un montant de 16 671,49 €.
- des sapins ont été installés dans le village et les illuminations posées (décision lors de la dernière séance du conseil municipal).
- recherche de prestataires pour changement de quelques panneaux de signalisation (plus petit devis reçu : 1 821 €). La Société Philmat lui a parlé d'adhésif, un essai va être fait.
- les travaux de la main courante du stade et la clôture du parc du château sont toujours en attente de réalisation.
- comme depuis déjà plusieurs années, l'impression de la gazette annuelle de 52 pages est entièrement remboursée par les encarts publicitaires. Un retour des articles est demandé pour le 09/12 au plus tard pour une première lecture par la commission le mercredi 21/12.

#### Olivier PETITFRERE :

- Financement de l'agence postale communale : contrat de territoire pour 4817,00 € voté au dernier conseil communautaire du 01/12/2022 et Leader pour 33 900,16 € : accord à l'unanimité du comité de programmation après mon audit du 22/11/2022.
- Dossiers FAFA : accord de subvention sur les deux postes demandés soit deux fois 10 000,00 €.
- Amende de police du Conseil Départemental pour les travaux RD 33 à hauteur de 50 969,00 €.
- Le solde de la subvention DSIL est demandé pour donner suite à la fin des travaux de toiture salle des fêtes (toiture et panneaux).
- Avec Eric, nous avons rencontré M Bonotti pour une permanence de vente de pain pendant ses fermetures et enlèvement des oriflammes sur le trottoir.
- La réunion publique du 07 novembre s'est bien déroulée, les habitants se sont déplacés en nombre (une centaine de personnes) et l'opération sera donc renouvelée.
- L'entreprise GALLO France (recyclage métaux) a déposé son permis de construire fin de semaine dernière.

- demande l'accord du Conseil Municipal pour connaître les modalités d'adhésion au service de police intercommunale.

---

### COURRIERS DIVERS

---

Remerciements de :

- Mme DELACROIX, Mrs GERBAULT et CONSTANT pour l'attention à l'occasion de son anniversaire.
- Mme VERNOT pour le décès de son époux.
- M DUNEZ pour l'élagage des arbres derrière chez lui (Lotissement Le Val Fleury)
- Mme GUSTIN pour la création du nouveau sentier de randonnée.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Laurent NICLOUX :

L'éclairage public de toute la Rue des Sittelles est éteint. La FDEA a déjà été contactée pour cette rue et est intervenue. Une nouvelle intervention va être demandée.

Pascal LAUX :

Le plot en béton au niveau du 54 Allée des Fraises est endommagé. Monsieur le Maire se charge de la faire enlever par les agents municipaux.

Annick THELIER :

Le sentier entre les maisons de l'Allée des Fraises et l'Allée des Mûres est constamment envahis de crottes de chiens.

Jean-Pol LEDOCQ :

- un enfant a manqué de se faire enlever dans un lotissement à Saint-Laurent et demande de la prudence.
- les bâtiments ex-Willième de l'autre côté de la Meuse sont allumés. Monsieur le Maire indique que l'entreprise a été reprise par 2 nouvelles entités.

---

### FIN DE SEANCE

---

Suspension de séance de 22h02 à 22h03.

Olivier annonce un conseil municipal courant janvier afin de valider les devis concernant l'agence postale communale suite à la consultation des entreprises qui prend fin le 09 décembre 2022.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 05.**

Le Secrétaire de séance

**Eric DEREGARD**



Le Maire,

**Olivier PETITFRERE**